
Territoires, offre de formation et parcours des étudiants

JEAN-RICHARD CYTERMANN, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Ce sujet présente un paradoxe apparent. Les universités et les écoles d'ingénieurs sont, d'après la loi de 1984, des établissements nationaux ; les politiques d'enseignement supérieur sont des politiques nationales. Et pourtant, les aspects territoriaux sont omniprésents dans ces politiques d'enseignement supérieur, même quand on parle de recherche.

En effet, les établissements d'enseignement supérieur, y compris les universités, s'inscrivent dans un cadre territorial qui apparaît fréquemment dans leur dénomination ; en outre, l'accueil des étudiants, au moins en premier cycle, se fait dans le cadre d'une académie et donc, la plupart du temps, d'une région. Une des missions des établissements d'enseignement supérieur est de contribuer au développement économique de leurs territoires.

Au-delà de ces aspects institutionnels, les considérations géographiques, territoriales interviennent dans la constitution de l'offre de formation. La caractéristique géographique (urbaine ou rurale) de l'établissement scolaire

fréquenté avant le baccalauréat n'est pas sans influence sur les parcours ultérieurs dans l'enseignement supérieur. La démocratisation de l'enseignement supérieur est souvent associée à la notion d'enseignement de proximité et ce principe a en partie conduit au maillage du territoire que nous connaissons actuellement. Les études de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et les travaux des chercheurs s'interrogent sur l'existence d'effets géographiques ou d'effets sites dans la réussite des étudiants. L'accueil et le suivi pédagogique des étudiants seraient, d'après des travaux de l'IGAENR, parfois de meilleure qualité dans l'enseignement supérieur de proximité. Toutefois, l'interrogation demeure :





le début des études supérieures dans une ville qui n'est pas une métropole universitaire n'est-il pas un obstacle à la poursuite d'études au-delà du DEUG ou de la licence ?

Ces aspects territoriaux peuvent être amplifiés par la prise en compte des politiques éducatives des collectivités territoriales, qui sont compétentes pour une partie des formations supérieures et ont participé ou incité à une certaine dissémination de l'enseignement supérieur. Cette constatation pose la question du pilotage, pas toujours cohérent, des formations de premier cycle, dont les décideurs, suivant la nature des formations, sont nationaux ou locaux. Et la question aussi de la conciliation, sur un territoire régional, des impératifs de proximité liés à la démocratisation de l'enseignement supérieur et de ceux de la recherche, qui supposent une concentration des moyens.

Peut-on parler d'universités de proximité ?

La proximité apparaît dans la dénomination même de l'université

Comme on le voit très bien lorsqu'il s'agit de donner un nom aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), le choix de la dénomination est souvent significatif. Quand on examine les appellations des universités, on peut distinguer trois tendances. Dans les grandes villes pluriuniversitaires ou à Paris *intra muros*, la dénomination de l'université, au-delà du nom de la ville siège et d'un simple numéro, se réfère à un personnage illustre. Dans les universités seules dans leur région, la dénomination comprend fréquemment le nom de celle-ci (université de Bourgogne pour Dijon, de Champagne-Ardenne pour Reims, de Picardie pour Amiens, de Franche-Comté pour Besançon). Pour les universités non situées dans la métropole régionale ou universitaire, le nom comprend fréquemment une référence à un territoire infra régional. Il peut s'agir d'un département (université Paris-Val-de-Marne, de Toulon et du Var, d'Avignon et du Vaucluse, d'Evry-Val d'Essonne), d'une ancienne province ou d'un pays (Valenciennes et le Hainaut-Cambrésis,

Pau et les pays de l'Adour, Savoie pour Chambéry, Artois, Littoral Côte d'Opale, Maine pour Le Mans) ou d'une partie de la région (Bretagne occidentale, Bretagne-Sud, Haute-Alsace). On retrouve dans cette dernière catégorie la plupart des universités que l'on pourrait qualifier d'universités de proximité. Leur dénomination signifie un ancrage territorial, voire une certaine symbiose avec leur environnement local.

La dispersion de la carte universitaire s'est faite dans une logique de proximité

De la fin du XIX^{ème} siècle aux années 1960, le paysage universitaire français n'avait pas varié : il se constituait de seize villes universitaires, comprenant les universités les plus anciennes et concentrant une grande partie des moyens de recherche. La création de nouvelles universités, pour répondre à l'augmentation rapide des effectifs d'étudiants, allait se faire dans une logique de proximité, considérée comme nécessaire pour attirer de nouvelles couches sociales en raison de l'hypothèse (vérifiée) que les moins aisées de celles-ci étaient moins enclines à la mobilité.

Plusieurs vagues se sont succédé : à partir de 1966, ce fut d'abord la création d'universités dans les métropoles régionales ou académiques qui n'en possédaient pas (Rouen, Amiens, Reims, Nantes, Nice, Limoges, Orléans) ; puis, entre 1975 et 1982, la création d'universités ou la transformation en universités de centres universitaires dans des villes autres que la métropole régionale (Valenciennes, Le Havre, Le Mans, Metz, Chambéry, Perpignan) ; enfin, entre 1991 et 1993, la création de huit universités nouvelles (Cergy-Pontoise, Evry, Versailles-Saint-Quentin, Marne-la Vallée, Artois, Littoral, La Rochelle, Bretagne-Sud). Si l'on y ajoute les sièges de départements d'IUT et les antennes, on en arrive au maillage serré que l'on connaît actuellement. Aucun point du territoire n'est aujourd'hui à plus de 150 km du siège d'une université. On entendra par universités de proximité, les universités créées dans les trente dernières années et non situées dans une métropole universitaire, en y incluant les quatre nouvelles d'Ile-de-France.

Les universités de proximité ont un recrutement de proximité

Peut-être est-ce une tautologie, mais les universités dites de proximité ont un recrutement de proximité : la part des étudiants originaires du département siège de l'université y est très importante, dépassant parfois les 70%¹. Il faut noter que cette proportion tend à diminuer ces dernières années, ce qui signifie que ces universités s'ouvrent sur l'extérieur ou ont des créneaux spécialisés dans lesquels elles attirent des étudiants du reste de l'académie, notamment pour les masters, mais aussi leurs départements d'IUT. On rejoint l'hypothèse que la mobilité se développe plus facilement dans le second cycle universitaire que dans le premier cycle, ce que montrent les quelques études sur la mobilité des étudiants. C'est aussi une preuve de succès pour certaines de ces universités que d'avoir su diversifier leurs recrutements.

Conséquence logique : ces universités sont avant tout essentiellement dédiées au cursus licence, dont la proportion est de plus de 70% pour la quasi-totalité d'entre elles, le chiffre dépassant les 80% pour l'université d'Artois et les 90% pour la toute dernière université créée, celle de Nîmes.

Les différences s'expliquent aussi par un « effet discipline » : les universités qui proposent médecine et sciences ont un recrutement plus large que celles qui sont purement littéraires.

Les universités de proximité ont un recrutement plus ouvert aux catégories sociales défavorisées

Là encore, on peut vérifier l'hypothèse que la création d'universités de proximité a favorisé l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes qui, sans ces nouvelles universités, n'auraient pas rejoint l'enseignement supérieur. Les cinq universités métropolitaines qui ont le plus fort taux de boursiers sont les universités d'Artois, de Valenciennes, du Littoral, de Corte et de Nîmes, avec des taux approchant ou dépassant 40%. D'une manière générale, les universités de proximité ont un taux de boursiers plus important que celui de la métropole universitaire.²

L'appartenance à des catégories sociales défavorisées est clairement un frein à la mobilité des étudiants. On retrouve ce lien entre proximité et pourcentage d'étudiants originaires de milieux peu favorisés dans les antennes et aussi, dans une certaine mesure, dans les IUT. Ce lien entre proximité et démocratisation est ambivalent. La dissémination de l'enseignement supérieur a été clairement un facteur de démocratisation ; encore faut-il que ce choix de proximité ne soit pas un choix par défaut et que l'offre de formation sur les sites n'appartenant pas à une métropole universitaire ne soit pas trop restreinte et n'enferme pas les étudiants.



Tableau I : Répartition des universités métropolitaines selon le pourcentage d'étudiants originaires du département siège de l'université

	40<t	40 < t < 50	50 < t < 60	60 < t < 70	70 < t < 80
Total universités	13	23	24	11	7
Universités de proximité	1	4	7	5	6
Universités Ile-de-France	10	2			
Universités grandes métropoles universitaires	1	12	11	6	

Tableau II : Répartition des universités suivant le pourcentage d'étudiants en cursus L

	t<50	50<t<60	60<t<70	70<t<80	80<t<92
Total universités	5	19	28	24	2
Universités de proximité	1	2	5	16	2
Universités Ile-de-France	4	4	4		
Universités grandes métropoles universitaires	1	15	8	7	





Tableau III : Répartition des universités métropolitaines selon le pourcentage de boursiers

	T<15	15<t<20	20<t<25	25<t<30	30<t<35	35<t<45
Total universités	10	6	20	20	14	8
Universités de proximité	1	1	5	4	7	5
Universités Ile-de-France	9	1	1	1		
Universités grandes métropoles universitaires	4		12	5	5	2

Proximité rime souvent avec professionnalisation

Sans que cela soit une règle générale, les universités de proximité ont souvent une forte composante professionnelle. Certaines sont nées autour ou à partir de leurs IUT ou de leur école et ont eu dès le départ une vocation professionnalisante affirmée (Valenciennes, Mulhouse, Le Havre notamment). Les IUT représentent toujours une part importante des effectifs de ces universités et les licences professionnelles s’y sont particulièrement développées. Cette stratégie de professionnalisation est une chance pour les universités de proximité et celles qui ont le mieux réussi sont celles qui ont fait ce choix au lieu de vouloir copier l’université généraliste métropolitaine. La conjugaison de la professionnalisation et de

la proximité facilite en outre le lien avec l’environnement économique et le transfert de technologie vis-à-vis des PME. On voit effectivement que, pour certaines de ces universités de proximité, l’ensemble IUT et licences professionnelles représente plus de 25% des étudiants (Mulhouse, Le Havre, Valenciennes, Bretagne-Sud).

On voit très clairement se dégager pour la plupart de ces universités des caractéristiques communes : importance du recrutement de proximité, de la part des enseignements en L, du nombre de boursiers et des filières professionnelles. Elles sont extrêmement différentes des universités du centre de Paris ou des universités des grands sites pluri-universitaires.

Tableau IV : Répartition des universités suivant le pourcentage d’étudiants en IUT et en licences professionnelles

	t<10	10<t<15	15<t<20	20<t<25	25<t<35
Total universités	27	19	15	10	7
Universités de proximité	3	4	4	7	4
Universités Ile de France	8	2	2		
Universités grandes métropoles universitaires	16	6	5	2	1

Territoire et parcours des étudiants

Le territoire de sectorisation n’est pas sans lien avec le parcours scolaire, notamment pour les bacheliers S

À partir du panel d’étudiants de la DEPP, il est possible de mettre en relation les caractéristiques démographiques de la ville-siège du

lycée et le parcours suivi dans l’enseignement secondaire. On voit que l’effet joue surtout pour les bacheliers S, dont la probabilité d’aller en STS est sensiblement plus forte lorsque le lycée est situé dans une petite ville alors que, pour l’ensemble des bacheliers, on constate un effet région parisienne pour l’entrée en classe préparatoire.

Tableau V : Choix d'une filière du supérieur selon la commune d'implantation géographique du lycée

	Non poursuite d'études	CPGE	STS	Ecoles	1 ^{er} cycle universitaire	IUT
Moins de 20000	1 <i>(13 ensemble bacheliers)</i>	18 (7)	7 (24)	12 (11)	43 (34)	19 (11)
Entre 2 000 et 50 000	<i>(15)</i>	25 (7)	4 (21)	10 (8)	47 (38)	14 (11)
Entre 50 000 et 100 000	2 (14)	26 (8)	6 (26)	11 (13)	36 (28)	19 (11)
Entre 100 000 et 200 000	5 (15)	27 (9)	2 (18)	10 (13)	38 (35)	18 (10)
Entre 200 000 et 2 millions	1 (11)	25 (10)	5 (23)	9 (11)	46 (36)	14 (9)
Agglomération parisienne	1 (8)	31 (14)	5 (21)	9 (13)	45 (38)	9 (6)
Ensemble bacheliers S	1	25	5	10	44	15
Ensemble bacheliers	<i>(12)</i>	<i>(9)</i>	<i>(22)</i>	<i>(12)</i>	<i>(35)</i>	<i>(10)</i>

Le lien entre localisation et le choix de la formation supérieure est plus fort pour les STS que pour les IUT

L'importance des IUT et des STS dans les villes moyennes, voulue notamment à travers le schéma Université 2000, peut amener à se demander si cette localisation a une influence sur la poursuite d'études après le diplôme professionnel court. On pourrait ainsi penser qu'on poursuit plus facilement ses études lorsque le département d'IUT est dans la ville universitaire : hypothèse non vérifiée, mais qui avait conduit Claude Allègre, lors du plan U3M, à proscrire la création de nouveaux départements dans les grandes villes universitaires. Il n'y a pas de données récentes sur ce sujet, mais une étude de 2000 de l'Observatoire de la vie étudiante montre clairement la différence de comportement entre étudiants en IUT et étudiants en STS³. La localisation de la STS dans une petite ville, relativement fréquente, a un effet négatif sur la poursuite d'études, notamment pour les sections tertiaires alors que les étudiants des STS de grandes villes, qui ont sous-estimé parfois leur capacité à suivre des études longues, poursuivent plus aisément leurs études. La localisation dans les villes moyennes est neutre pour la poursuite d'études.

Pour les étudiants d'IUT, peu présents dans les petites villes, l'opposition se fait entre villes moyennes et grandes villes. Quel que soit le sexe ou la catégorie sociale d'origine, l'étudiant

dans une ville moyenne a une probabilité plus forte de poursuite d'études que celui d'un département d'IUT en grande ville. Pour Claude Grignon, tout oppose l'élève de STS tertiaire qui reste dans sa famille et l'étudiant d'IUT industriel qui la quitte et émigre. Ceci peut amener à s'interroger sur la pertinence de la carte des STS, son absence de cohérence avec celle des IUT et le risque d'enclavement et d'enfermement causé par les STS des petites villes.

L'enseignement de proximité, facteur favorable de la réussite dans les premiers cycles universitaires

On ne peut interpréter les différences de taux de réussite au DEUG entre les universités de la même manière que les différences au lycée pour la réussite au baccalauréat, dans la mesure où les évaluations sont internes, non normalisées et où, comme le dit Georges Felouzis, aucune explicitation n'est faite réellement des compétences attendues des étudiants. On peut néanmoins penser, comme l'a fait le comité « licence », que des taux de réussite très élevés manifestent sans doute un moindre degré d'exigence, mais que des taux très faibles, comme les pratiquent souvent les facultés de droit, sont également un signe de dysfonctionnements. Il n'en reste pas moins que l'on peut, s'agissant de la réussite, constater un effet significatif des enseignements de proximité, antennes ou petites universités. L'appartenance à une antenne est ainsi considérée par la DEPP



■ ■ ■ comme un facteur significativement positif de réussite au DEUG⁴. Dans une réponse à un appel d'offres du Commissariat au plan et de la DEPP, Georges Felouzis constate également, pour certains sites et dans certaines disciplines, un effet favorable aux petits sites (Pau ou Bayonne vs Bordeaux). Et les statistiques, par universités, de réussite au DEUG, incluant la «valeur ajoutée» de l'établissement, sont favorables aux universités de proximité.

Il est difficile de faire une interprétation, dans la mesure où il faudrait suivre les résultats ou l'insertion de ces élèves après le L, ce que ne permet pas, en raison d'effectifs insuffisants, le panel. Georges Felouzis affirme l'hypothèse d'un comportement classique de «school-mix», qui ferait que les exigences seraient moindres dans les petits sites, compte-tenu de la composition différente de la population étudiante. J'y verrai pour ma part un effet «pygmalion», dû à l'investissement des promoteurs de ces petits sites et sans doute aussi à de meilleures conditions d'accueil des nouveaux étudiants. C'est en tout cas la conclusion du rapport de l'IGAENR consacré à l'accueil et à l'orientation des nouveaux étudiants des universités. Les universités de proximité étudiées dans l'enquête⁵ se caractérisent généralement par une bonne liaison secondaire-supérieur, un suivi et un encadrement réels des étudiants et une professionnalisation des formations : «Les universités de proximité, souvent décriées pour leur absence de taille critique en matière de recherche, peuvent trouver sur le créneau de l'accueil, de l'orientation des nouveaux étudiants, un domaine d'excellence favorisé par leur proximité».

Comment améliorer le pilotage et l'optimisation de la carte universitaire ?

Depuis une quinzaine d'années, de manière plus ou moins explicite, le ministère s'est attaché à la définition d'une politique territoriale de l'enseignement supérieur : schéma université 2000, avec une priorité pour les implantations d'IUT en villes moyennes plutôt que pour les anten-

nes universitaires ; plan U3M, avec le schéma de services collectifs et sa typologie des sites universitaires ; politique de site affichée à travers la politique contractuelle et les instruments territoriaux du pacte pour la recherche (PRES). Cette politique, suivant les périodes, a pris plus ou moins en compte la question de l'ensemble des formations post-baccalauréat. Cette prise en compte n'est pas aisée : l'ensemble de ces formations ne relève pas du même niveau de décision et y interviennent parfois les politiques des collectivités territoriales, dont la Région. Enfin, les impératifs de proximité qu'implique la massification de l'enseignement supérieur peuvent être orthogonaux avec les impératifs de concentration qu'implique la recherche ou avec les priorités thématiques de celle-ci.

Rendre cohérent le niveau de décision sur les formations de niveau L

Alors que les STS et les IUT ont des objectifs communs (formations courtes avec insertion professionnelle, accueil en principe privilégié des bacheliers technologiques), les décisions qui les concernent sont prises à des échelons différents. La création d'une STS dépend du recteur, en coordination avec la Région, dans son double rôle de financeur des lycées et de planificateur de l'offre de formation professionnelle. La création d'un département d'IUT, même si elle est quasiment toujours décidée dans le cadre de contrats de plan Etat-Région (CPER), dépend au niveau national de la direction générale de l'enseignement supérieur. Des décisions, extrêmement peu cohérentes ; peuvent donc être prises de créer des STS là où existe un département d'IUT avec des spécialités proches ou de créer un département d'IUT sans fermer des STS lorsque le vivier global est restreint⁶.

La mise en place de la LOLF n'a pas résolu le problème puisque, pour des raisons autant politiques que techniques, il n'a pu être créé un programme LOLF réunissant l'ensemble des formations du niveau L et que les STS sont restées rattachées au programme «enseignement secondaire public⁷». Par ailleurs, les flux de

réorientation sont non négligeables entre les différentes composantes du niveau L. Ces raisons et la nécessité d'avoir un interlocuteur unique de la Région dans ses travaux sur les schémas de développement de la formation initiale pourraient amener, comme l'a fait le rapport sur « l'autonomie des universités » de l'IGAENR, à déconcentrer le niveau de décision concernant le L ou tout au moins à renforcer le rôle du recteur. Un tel schéma - niveau national pour les formations M et D, niveau régional pour le L - aurait sa logique, mais pourrait être interprété comme le signe de la création de collèges universitaires.

Vers un modèle d'université régionale ?

Lorsqu'on combine les constatations faites précédemment sur les universités de proximité et les tendances qui se dessinent dans certaines régions lors de la mise en place des PRES, on peut se demander si on ne se rapproche pas, au fond, de la typologie des sites telle que la définit le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche⁸ : large éventail au niveau de la recherche et des masters dans la métropole universitaire avec une coloration thématique apportée par exemple par un RTRA ; vaste palette de formations de niveau L avec des créneaux d'excellence en

recherche ou dans des masters professionnels dans les autres villes universitaires ; autres sites principalement dédiés aux formations professionnelles courtes et au transfert de technologie vis-à-vis des PME. C'est ce modèle qui apparaît en filigrane à travers les projets de PRES de Bretagne «*Université européenne de Bretagne*» ou de la région Nord Pas-de-Calais «*Lille Nord de France Université*», modèle de coordination et de régulation et non de compétition entre les différents sites. On peut même, *mutatis mutandis*, dresser une analogie avec le modèle des universités américaines publiques que décrit Bernard Belloc à propos de l'université de Californie. L'université d'Etat de Californie ou celle du Wisconsin ont plusieurs campus, dont seulement certains sont des campus de recherche.

Une telle structuration, jointe à un recours plus important à des agrégés dans les filières L des universités, est sans doute à même de remédier aux contradictions du système : intérêt d'universités de proximité pour l'entrée dans le supérieur, mobilité des étudiants après le L, rationalisation de la carte des formations en évitant les doublons au niveau M, conciliation des besoins de la recherche et de ceux de l'enseignement.



(1) Le Havre, Saint-Etienne, Toulon, Valenciennes notamment. L'indicateur est imparfait, à la fois par la qualité des données et par son caractère parfois non significatif. Si l'on prend l'université de Savoie, bipolaire, dont le siège est à Chambéry, la part des originaires du département de la Savoie ne dépasse pas 45%, mais, si l'on ajoutait la Haute-Savoie, le recrutement de proximité serait beaucoup plus important.

(2) Les universités nouvelles parisiennes font exception. D'une manière générale, les universités d'Ile-de-France ont peu de boursiers, même celles qui accueillent des publics *a priori* défavorisés. Une des raisons tient au fort pourcentage d'étrangers, qui ne sont pas boursiers. Notons que les universités littéraires de province accueillent également une forte proportion de boursiers, à l'opposé des universités scientifiques et médicales.

(3) Claude Grignon (dir), « *les conditions de vie des étudiants* », enquête OVE, PUF 2000, p.393-433. Il est dommage que le panel d'étudiants de la DEPP, qui permet de suivre les parcours des bacheliers en fonction de différentes variables, dont celles de la localisation, ne soit pas plus utilisé dans une logique d'aide à la décision en matière de carte universitaire.

(4) Au grand désappointement du directeur de l'époque !

(5) Marne- la-Vallée, Littoral Côte d'Opale, Artois, Bretagne- Sud, Valenciennes, Mulhouse, notamment.

(6) L'Université de Dijon a été ainsi contrainte de rapatrier sur Dijon son département de Nevers, lorsque le rectorat a créé une STS dans une spécialité proche à Decize

(7) Sur ce point cf. Jean-Richard Cytermann « *l'architecture de la LOLF, choix politiques ou choix techniques ?* » R.F.A.P, n°117.

(8) Typologie reprise par le précédent DGES, Jean-Marc Monteil, dans diverses déclarations sur la politique de site

